



THE AFRICA-EU PARTNERSHIP
LE PARTENARIAT AFRIQUE-UE



Cadre politique – Vers une harmonisation de l'enseignement supérieur sur le continent africain

Petra Pistor & Elizabeth Colucci

IQA-4-Africa

De la politique panafricaine à la pratique

Cette initiative est mise en œuvre au nom des commissions de l'Union européenne et de l'Union africaine par :



DAAD

Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service



Ce support de formation HAQAA 2 est fourni par :



FH MÜNSTER
University of Applied Sciences

Cadre politique – Vers une harmonisation de l’enseignement supérieur sur le continent africain

Petra Pistor, Elizabeth Colucci

Préambule

Ce texte est une introduction aux présentations vidéo suivantes sur le thème du contexte politique :

- Le PAQAF
- Les ASG-QA
- L’AQRM
- Expériences avec l’AQRM (étude de cas sur l’Université de Kisangani (République démocratique du Congo) et l’Université des sciences et des technologies Kwame Nkrumah (Ghana))

Ce texte ne constitue pas un résumé complet des informations fournies dans les présentations vidéo. C’est une introduction sur le sujet pour vous aider à vous souvenir ultérieurement des points clés. Vous pouvez utiliser pleinement le potentiel des supports d’apprentissage et en tirer les meilleurs enseignements en visionnant les vidéos et en travaillant sur les pistes de réflexion que vous trouverez à la fin de ce document.

Pour approfondir vos connaissances, vous trouverez des suggestions d’ouvrages à lire dans la bibliothèque sur le thème du contexte politique. Dans la boîte à outils, vous trouverez des supports pour le transfert de la théorie à la pratique, tels que des fiches, modèles, etc.

Tous les supports font partie d’une collection créée pour la formation HAQAA2 IQA-4-Africa – De la politique panafricaine à la pratique.

Mots clés

PAQAF, ASG-QA, AQRM, Harmonisation dans l’enseignement supérieur, Union africaine, CESA, Espace d’enseignement supérieur africain

Acquis d’apprentissage attendus :

À l’issue du cours Contexte politique, vous devriez savoir :

- expliquer le contexte historique, le processus de développement et l’objectif du Cadre panafricain d’assurance qualité et d’accréditation (PAQAF) et de son importance stratégique pour l’enseignement supérieur en Afrique.
- récapituler l’objectif et le contenu des Références et lignes directrices pour l’assurance qualité dans l’enseignement supérieur africain (ASG-QA) et les mettre en pratique dans vos propres activités en tant que Responsable assurance qualité.
- décrire le but et le contenu du Mécanisme africain d’évaluation de la qualité (AQRM), et savoir s’il serait utile de l’utiliser dans votre établissement afin de structurer les pratiques d’assurance qualité.

1. Le PAQAF

De quoi s'agit-il exactement ?

Le PAQAF – Cadre panafricain d'assurance qualité et d'accréditation – est un cadre général concernant plusieurs lignes d'actions et instruments liés à la convergence du secteur de l'enseignement supérieur africain, et plus particulièrement en matière d'assurance qualité et d'accréditation. Il a été adopté en 2016 par le Comité technique spécialisé (CTS) sur l'éducation, les sciences et les technologies de l'Assemblée de l'Union africaine. La mise en place de certaines lignes d'action du PAQAF et le développement de certains de ses instruments ont été soutenus par l'initiative HAQAA de 2016 à 2018 et continuent de l'être dans le cadre de HAAQA2 (voir ci-après).

L'Union africaine et son impulsion pour redynamiser l'enseignement supérieur

Depuis les années 2000, le système d'enseignement supérieur africain enregistre la plus forte augmentation d'immatriculations dans le monde (cf. UIS 2013). Il s'agit d'un développement positif étant donné que de nombreuses économies africaines nécessitent d'urgence du personnel qualifié et que la scolarisation dans l'enseignement du premier et second degré a montré des améliorations considérables, ce qui s'est de fait ressenti au niveau de l'enseignement supérieur. Cependant, certaines études montrent que le secteur de l'enseignement supérieur en Afrique n'a pas été préparé à cette augmentation massive du nombre d'étudiant·e·s. Dans leur étude sur la qualité et l'assurance qualité dans les universités africaines, qui précéda la création du PAQAF (voir ci-avant), Peter Okebukola et Bart Fonteyne (2015, p. 18) ont résumé « le financement, le manque de ressources humaines, le mauvais environnement pour l'application des politiques, les faiblesses en gouvernance institutionnelle et les contraintes dues aux effectifs » comme les défis majeurs des établissements d'enseignement supérieur africains au 21^e siècle.

La Stratégie continentale pour l'éducation en Afrique (CESA 16-25), une politique de dix années lancée par la commission de l'Union africaine, a été l'une des réponses récentes à ces défis. Cette stratégie vise à mettre en place un « système d'éducation et de formation qualitatif pour fournir au continent africain des ressources humaines suffisantes, adaptées aux valeurs fondamentales de l'Afrique et donc capables de réaliser la vision et les ambitions de l'Union africaine ». Cette stratégie met l'accent sur la « revitalisation » de l'enseignement supérieur, ainsi que sur le principe selon lequel « l'harmonisation des systèmes d'éducation et de formation est essentielle pour la réalisation de la mobilité intra-africaine et l'intégration universitaire via la coopération régionale. » La CESA souligne aussi que « l'enseignement adéquat et de qualité, la formation et la recherche sont des facteurs clés pour l'innovation scientifique et technologique, la créativité et l'entrepreneuriat » (CESA 2015).

Ces principes se basent sur l'agenda 2063 de l'UA : L'Afrique Que Nous Voulons, qui tend vers « Une Afrique prospère, basée sur une croissance inclusive et un développement durable ».

L'Union africaine est comparable à l'Union européenne dans le sens où elle n'a pas la compétence de légiférer sur l'enseignement supérieur. Les mesures juridiquement contraignantes sont établies à travers des traités. Cependant, aucun domaine lié à l'enseignement supérieur n'est gouverné par des traités, à l'exception de l'Université panafricaine¹. La CESA est une stratégie à laquelle les états membres de l'Union africaine

¹ <https://au.int/en/treaties/revised-statute-pan-african-university-pau>

adhèrent volontairement. Elle comprend un certain nombre d'indicateurs que les états et acteurs importants, organisés en « clusters » autour de priorités thématiques, doivent faire progresser en douceur.

La CESA a été adoptée par le Comité technique spécialisé sur l'éducation, les Sciences et les Technologies. Les CTS sont des comités thématiques responsables devant le Conseil exécutif de l'UA. Chaque CTS est composé de ministres des États membres et de hauts responsables des secteurs qui relèvent du domaine de compétence du CTS en question.

L'origine du PAQAF : un consensus croissant sur l'importance d'une « harmonisation »

Les concepts « d'harmonisation »² et d'intégration régionale dans l'enseignement supérieur en Afrique existaient bien avant le PAQAF et la CESA et constituaient l'objectif d'organisations telles que l'Association des universités africaines (AUA), mais aussi des acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et des communautés économiques telles que l'IUCEA en Afrique de l'Est. L'Union européenne, qui finance des initiatives de coopération régionale dans l'enseignement supérieur en Afrique depuis 2008, a aussi joué le rôle d'un catalyseur. Citons notamment le programme de mobilité interafricain qui repose sur le programme Nyerere de l'Union africaine puis sur l'initiative Tuning Africa³, lancée en 2011 en tant que projet pilote puis élargie à 120 universités qui ont établi de nouveaux programmes de diplômes, des méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation visant l'harmonisation des programmes.

Sur le thème spécifique de l'assurance qualité et de l'harmonisation de l'accréditation, de nombreuses initiatives régionales ont également été mises en place avant le PAQAF. Grâce au Conseil inter-universitaire d'Afrique de l'Est (IUCEA) et au Réseau d'assurance qualité d'Afrique de l'Est (EAQAN), la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) a engrangé plus de 15 années d'expérience de collaboration sur l'assurance qualité au niveau régional. Les résultats intéressants de leur travail comprennent la série de livres « A roadmap to Quality » (voir références ci-après) qui incluent cinq manuels pour l'AQ interne et externe dans l'enseignement supérieur ainsi que le Cadre de qualifications d'Afrique de l'Est créé en 2015. Il faut souligner qu'il existe un cadre juridique solide pour la coopération dans l'enseignement supérieur en Afrique de l'Est, l'intégration de l'enseignement supérieur étant lié aux objectifs politiques de l'union douanière, le but ultime étant la création d'un espace monétaire commun. L'IUCEA est l'organisme de mise en pratique reconnu de l'espace commun d'enseignement supérieur pour l'Afrique de l'Est, annoncé par les chefs d'État en 2017, visant à faciliter la reconnaissance des certificats universitaires et le transfert des crédits dans les établissements d'enseignement supérieur de toute la région. Il faut également noter que, comme avec l'EEES, le processus d'intégration régionale dans l'EAC reste volontaire. Il en va de même avec l'application des normes et lignes directrices en assurance qualité mises au point par l'IUCEA.

À l'instar de l'IUCEA, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) a créé des normes de qualité pour ses 19 pays membres en Afrique francophone de l'Ouest et du Centre, afin de développer les compétences et promouvoir l'harmonisation de la région. Comme l'ont souligné Okebukola et Fonteyne (2015, p. 19), la mise en pratique des éléments du PAQAF peut profiter des expériences régionales de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest. Par ailleurs, en tant que responsable assurance qualité, vous trouverez de

² Le terme « harmonisation » est couramment utilisé dans les documents stratégiques de l'Union africaine. Ce terme n'implique pas une standardisation de l'enseignement supérieur en Afrique, mais plutôt une transparence, une lisibilité et une convergence autour de normes communes.

³ <http://tuningafrica.org/en/what-is-tuning-africa>

nombreuses ressources et informations intéressantes sur les processus d'harmonisation régionale sur les sites web du CAMES et de l'IUCEA (voir références ci-après).

Instrumentes et lignes d'action du PAQAF

Le PAQAF est un cadre détaillé qui consiste en plusieurs engagements, lignes d'action et instruments. Certains d'entre eux ont déjà été établis et reconnus par l'Union africaine (par ex. AQRM), certains ont été créés et sont en cours d'utilisation, mais leur adoption n'a pas encore été approuvée au niveau de l'UA (par ex. ASG-QA) et d'autres sont en cours de développement (par ex. ACQF). Dans les chapitres suivants, je vais vous présenter plus en détail les deux éléments du PAQAF qui sont le plus importants pour les personnes qui s'occupent de l'assurance qualité dans les établissements d'enseignement supérieur. Mais j'aimerais d'abord vous donner un aperçu de toutes les lignes d'action et instruments.

- **Références et lignes directrices pour l'assurance qualité (ASG-QA) :** Les ASG-QA sont un ensemble de références et lignes directrices qui constitue la base de l'assurance qualité interne et externe à la fois pour les établissements d'enseignement supérieur et les agences d'assurance qualité (voir ci-après).
- **Mécanisme africain d'évaluation de la qualité (AQRM) :** L'AQRM est un outil d'évaluation et d'auto-évaluation pouvant être utilisé par les établissements africains d'enseignement supérieur afin d'évaluer leur degré d'atteinte de la partie A des ASG-QA.
- **Cadre continental africain des qualifications (ACQF) :** L'ACQF fait partie intégrante du « Programme de compétences UA-UE pour l'employabilité des jeunes » actuellement en cours de développement par la Fondation européenne pour la formation (ETF), en collaboration avec la CUA et la GIZ (agence de coopération internationale allemande pour le développement). Il identifie une hiérarchie de niveaux de qualifications dans un ordre ascendant et stipule les exigences génériques pour la reconnaissance des qualifications à chacun de ces niveaux dans le système éducatif africain. Son objectif principal est d'améliorer la qualité, la comparabilité et la transparence des qualifications de tous les niveaux d'éducation dans l'enseignement africain. Ainsi, il facilite la reconnaissance des diplômes et certificats.
- **Convention révisée sur la reconnaissance des études, certificats, diplômes, licences et autres qualifications de l'enseignement supérieur dans les États africains (Convention d'Addis) :** Adoptée en 2014 à Addis-Abeba (d'où son nom), la Convention d'Addis se base sur la Déclaration d'Arusha de 1981 et fournit un cadre juridique pour la reconnaissance équitable et transparente des diplômes de l'enseignement supérieur en Afrique. Il vise à faciliter la coopération inter-universitaire par la mobilité des étudiant·e·s et du personnel. 13 États ont à ce jour ratifié la Convention d'Addis, ce qui signifie qu'elle est en attente d'autorisation dans de nombreux pays du continent africain.
- **Système africain de transfert et d'accumulation de crédits :** Dans l'enseignement supérieur africain, il n'existe toujours pas de définition commune d'un système de crédits qui faciliterait la reconnaissance des qualifications obtenues dans d'autres pays et par là-même la mobilité des étudiant·e·s. En 2019, l'initiative Tuning Africa a présenté une proposition d'un système africain aligné de crédits. Elle est actuellement en attente d'approbation finale par l'Union africaine.
- **Agence panafricaine d'assurance qualité et d'accréditation :** Finalement, les lignes d'action et instruments du PAQAF sont censés être tenus à jour par une Agence d'accréditation d'Afrique continentale ayant pour mandat général de « coordonner, promouvoir et faciliter l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur, d'AQ et d'accréditation au sein, à travers, vers et depuis l'Afrique, et d'être le chef de file du continent en matière d'AQ, d'amélioration de la qualité et d'accréditation. » Cette agence

n'a pas encore été créée (PAQAF, 2015, p. 2).

- **Registre continental des agences d'AQ et des établissements d'enseignement supérieur dotés d'un système d'assurance qualité** : Allant de pair avec la mise en place de références, lignes directrices et instruments concernant l'assurance qualité à la fois interne et externe en Afrique, un registre est censé être mis au point pour les agences d'accréditation et les établissements d'enseignement supérieur qui se sont soumis aux évaluations AQ respectives. La création de ce registre est en attente.

HAQAA et HAQAA 2

Il est impossible de parler du PAQAF sans évoquer brièvement les initiatives HAQAA. Le sigle HAQAA1 correspond à *Harmonisation of African Higher Education Quality Assurance and Accreditation* (harmonisation de l'assurance qualité et de l'accréditation de l'enseignement supérieur africain). Cette initiative a été financée par l'Union européenne en partenariat avec l'Union africaine. Le principal objectif de cette initiative était de « soutenir le développement d'un système d'assurance qualité et d'accréditation harmonisé aux niveaux institutionnel, national, régional et au niveau continental panafricain. » La première phase de mise en pratique a eu lieu entre 2015 et 2018. Elle a été assurée par un consortium comprenant l'Université de Barcelone (coordinatrice), l'AUA, l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD), l'Association des universités européennes (EUA) et de l'Association européenne pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA). Durant la première phase du projet, l'axe principal de l'initiative s'articulait autour du développement et de la promotion des ASG-QA, de la révision et de la promotion de l'AQRM et du développement des compétences des agences d'assurance qualité.

La seconde phase de mise en pratique, intitulée HAQAA2, a débuté en 2019 et se terminera en 2022. Elle porte désormais le titre « Harmonisation, accréditation et assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain » qui met l'accent sur le cadre général de l'harmonisation de l'enseignement supérieur, ce qui inclut aussi l'assurance qualité. Sous la supervision du coordinateur OBREAL Global Observatory, l'équipe chargée de la mise en œuvre (AUA, DAAD, EUA, ENQA) s'appuie sur les résultats de la première phase du projet HAQAA. Outre la poursuite du développement et de la promotion des instruments du PAQAF, l'un des objectifs clés est de poursuivre la mise en œuvre des ASG-QA dans les établissements africains d'enseignement supérieur et de mettre en pratique les références et lignes directrices en développant les compétences dans les établissements d'enseignement supérieur. Dans la seconde phase du projet HAQAA, les partenaires stratégiques régionaux soutiennent l'équipe chargée de la mise en œuvre :

- Southern African Regional Universities Association (SARUA), Afrique du Sud
- Inter-University Council for East Africa (IUCEA), Afrique de l'Est
- Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), Afrique francophone de l'Ouest et du Centre
- Conselho de Avaliacao de Qualidade do Ensino Superior (CNAQ), Mozambique / Afrique lusophone
- National Authority for Quality Assurance and Accreditation in Education (NAQAAE), Égypte/Afrique du Nord
- Anaq Sup (Sénégal)

Ce support d'apprentissage compris dans la formation HAQAA2 pour les professionnels de l'AQ fait partie des activités de mise en pratique de la politique panafricaine dans les établissements d'enseignement supérieur.

2. Les ASG-QA

De quoi s'agit-il exactement ?

Les African Standards and Guidelines for Quality Assurance (ASG-QA) sont un ensemble de références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur en Afrique. Il se compose de trois parties :

- Partie A : références pour l'assurance qualité interne dans les établissements d'enseignement supérieur,
- Partie B : références pour l'assurance qualité externe,
- Partie C : références pour les agences d'assurance qualité interne et d'accréditation (AAQ).

Dans ce document officiel, les références sont formulées comme des normes qualité minimales que les EES ou les AAQ doivent atteindre. Chaque référence est accompagnée de diverses lignes directrices reflétant des exemples de bonne pratique sur la façon de mettre en pratique la référence en question. Pour un aperçu détaillé des références qualité, veuillez consulter le document original dans la boîte à outils de ce module.

Les ASG-QA ont été créés dans le cadre de l'initiative HAQAA (phase 1) en 2017/2018 sur la base des références locales ou régionales existantes et des expériences tirées du développement et de la mise en pratique des Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur européen (ESG). Elles ont été soumises à une large consultation des parties prenantes dans l'enseignement supérieur africain. Elles n'ont pas encore été adoptées formellement par l'Union africaine mais le Comité technique spécialisé (CTS) a l'intention de le faire d'ici fin 2020. Cela étant, un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur et d'agences d'assurance qualité les appliquent déjà.

L'objectif spécifique des ASG-QA est dès lors d'aider les EES et les AAQ dans les États membres en Afrique à :

- promouvoir de bonnes pratiques en matière de qualité et développer des mécanismes et processus adéquats d'assurance qualité interne et externe qui correspondent aux bonnes pratiques internationales ;
- mieux définir et promouvoir la relation entre assurance qualité interne et externe ;
- développer une confiance mutuelle entre les agences d'enseignement supérieur, les organismes et institutions de réglementation, et faciliter ainsi la reconnaissance et la mobilité des étudiant·e·s et des ressources humaines à l'intérieur et au-delà des frontières nationales du continent ;
- promouvoir la transparence et la responsabilité en fournissant des informations appropriées au public en matière d'assurance qualité. (HAQAA 2017)

L'un des principes sous-jacents des ASG-QA est le respect de l'autonomie des institutions qui les utilisent. Cela signifie que les EES et les agences d'assurance qualité peuvent adapter les standards qualité et les contextualiser dans leur propre culture organisationnelle. Les établissements d'enseignement supérieur et les agences d'assurance qualité sont encouragés à réfléchir sur les références, lignes directrices et exemples de bonnes pratiques définis dans les ASG-QA et à trouver des preuves attestant du niveau de conformité aux

standards qualité définis. Il n'y a aucune prescription concernant la manière de mesurer le degré de conformité auxdits standards. L'AQRM présenté dans le prochain chapitre peut servir à mesurer l'atteinte des standards des ASG-QA.

3. L'AQRM

De quoi s'agit-il exactement ?

Le Mécanisme africain d'évaluation de la qualité (AQRM) est un outil d'évaluation et d'auto-évaluation pour les établissements africains d'enseignement supérieur. Il leur offre la possibilité de mesurer leur performance à l'aide d'un ensemble de critères communs comparés avec des bonnes pratiques internationales, mais permettant de tenir compte du contexte local de chaque établissement. Ce mécanisme est aligné à la Partie A des ASG-QA. L'objectif principal de l'AQRM est d'aider les universités à évaluer leur statu quo en matière de qualité et de développer une culture de la qualité. Voilà pourquoi ce n'est pas un outil d'évaluation visant à comparer les établissements et son utilisation est volontaire. L'AQRM est un questionnaire pouvant être rempli directement par les établissements d'enseignement supérieur. Il est disponible sur le site web de l'AUA (www.aau.org/aqrm) et se divise en trois parties :

1. **Informations générales sur l'établissement** : coordonnées, profil de l'établissement, du personnel et des étudiant·e·s, structure de gouvernance etc.
2. **Auto-évaluation au niveau institutionnel** (49 questions) : gouvernance et gestion, infrastructure, finances, enseignement et apprentissage, recherche, publications et innovation, engagement communautaire/social
3. **Auto-évaluation au niveau d'un programme académique** (35 questions) : planification et gestion du programme, développement du programme d'études, enseignement et apprentissage, évaluation et résultats du programme

Conformément aux sections 2 et 3, un établissement d'enseignement supérieur peut s'auto-évaluer en utilisant une échelle de qualité allant de 0 à 4 (médiocre, insuffisant, satisfaisant, bon, excellent) (cf. HAQAA 2019). Pour de plus amples informations, consultez le questionnaire de l'AQRM dans la boîte à outils de ce module.

Dans l'idéal, l'auto-évaluation doit être associée à une visite de validation de l'établissement par des expert·e·s externes (évaluation informée par des pairs), mais ce n'est pas obligatoire.

Développement de l'ARQM

L'AQRM a été mis au point par la CUA et l'Association des universités africaines, l'AUA étant « l'organisme de mise en œuvre » désigné de la CUA. Il a été adopté par la Conférence des Ministres de l'Éducation de l'Union africaine (COMEDAF) en 2007. Son processus de développement comprenait une consultation approfondie avec la communauté africaine d'enseignement supérieur. En 2010, la Commission de l'Union africaine a soutenu le pilotage des auto-évaluations de 32 établissements africains d'enseignement supérieur et cet instrument a été révisé sur la base des feedbacks reçus par les universités pilotes. Pour permettre aux établissements d'enseignement supérieur d'inclure un avis externe dans leur évaluation et de profiter des recommandations de pairs, il est recommandé d'associer l'exercice d'auto-évaluation à une visite de validation. En 2014, neuf universités pilotes se sont soumises à de telles visites de validation par des équipes d'expert·e·s externes

Petra Pistor, Elizabeth Colucci – Cadre politique

réalisées sur la base des résultats de leur auto-évaluation. Sous l'ombrelle de l'initiative HAQQA, quinze autres établissements d'enseignement supérieur ont accueilli des évaluateur·rice·s externes venu·e·s d'Afrique et d'Europe pour compléter leurs auto-évaluations en 2017 (cf. HAQAA 2018).

L'AQRM a été créé avant le développement des Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur en Afrique. Or, l'alignement de ces deux principaux instruments était indispensable, d'où la prise en compte des standards sous-jacents de l'AQRM dans les ASG-QA. En 2017, une cartographie des ASG-QA et de l'AQRM a été réalisée pour s'assurer que l'AQRM peut servir d'instrument pour l'auto-évaluation d'un établissement d'enseignement supérieur afin de déterminer son degré d'atteinte de la Partie A des ASG-QA (cf. HAQAA 2019).

Il faut souligner que même si l'AQRM est un outil compris dans le PAQAF, ce n'est pas le seul outil ou la seule approche permettant de réaliser les auto-évaluations que les universités africaines peuvent ou sont censées utiliser. Il ne devrait pas non plus être considéré de façon isolée. Divers partenaires régionaux et internationaux ainsi que différents acteurs dans l'assurance qualité ont proposé leur soutien en matière d'auto-évaluation institutionnelle à l'aide de différentes méthodologies. Ce qui compte, c'est que les EES d'Afrique trouvent les moyens les plus constructifs et les plus adaptés à leur contexte pour promouvoir leur propre culture de la qualité.

4. Pistes de réflexion

Qu'en pensez-vous ?

- Veuillez réfléchir à la situation dans votre établissement. Qu'en pensez-vous ? Dans quelle mesure les acteurs importants de votre établissement connaissent-ils l'Union africaine, les objectifs d'intégration continentale, le PAQAF et ses instruments, en particulier les ASG-QA ? Pourquoi devraient-ils en tenir compte (à votre avis) ?
- Pourquoi les établissements d'enseignement supérieur devraient-ils participer à un exercice d'auto-évaluation de l'AQRM ? Quels avantages et inconvénients y voyez-vous ? Utilisez-vous actuellement d'autres instruments ? Quelle pourrait être la valeur ajoutée d'un instrument comme l'AQRM ?
- À votre avis, quels défis représente la mise en œuvre des ASG-QA dans les établissements d'enseignement supérieur et les agences d'assurance qualité en Afrique ? Comment promouvoir au mieux cet objectif ? Comment éviter la confusion (par ex. d'autres standards et lignes directrices pour l'AQ existent déjà dans certains pays ou certaines régions) ?

5. Références

Et des recommandations pour la lecture complémentaire

CAMES = African and Malagasy Council for Higher Education: www.lecames.org.
CESA 16-25 = Continental Education Strategy for Africa (2016): <https://edu-au.org/strategies/185-cesa16-25> (last access: 11.09.20).

HAQAA (2017): <https://haqaa.aau.org/activities/african-standards-and-guidelines-for-quality-assurance-asg-qa/> (last access: 11.09.20)

HAQAA (2018): African Quality Rating Mechanism (AQRM) Consolidated evaluation report.

HAQAA (2019): Mapping Between Africa Standards and Guidelines for Quality Assurance in Higher Education (ASG-QA) and African Quality Rating Mechanism (AQRM) for Quality Assurance in Higher Education. Annex 4 to HAQAA final report.

IUCEA = Inter-University Council for East Africa: www.iucea.org

Okebukola, P. & Fonteyne, B. (2015): Developing a Pan-African Quality Assurance and Accreditation Framework. Report. Final Draft for AUC/EC approval.

UIS = UNESCO Institute of Statistics (2013): Education quality in Sub-Saharan Africa.

PAQAF (2015): Validation Workshop on Pan-African Quality Assurance and Accreditation Framework Accra, Ghana, 29 - 30 July 2015. Validated Document of the PAQAF.